

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 4 (1875)

Heft: 10

Rubrik: Correspondances

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

août dernier a échoué, elle ne peut avoir beaucoup d'espérance de ce côté.

L'établissement de la nouvelle société par le gouvernement lui offrirait une chance de salut qui satisferait à toutes les exigences de la situation. Ce serait par les rachats d'âge que la nouvelle loi devrait imposer à tous les instituteurs qui ont des années d'enseignement pour justifier leur mérite financier et leur droit aux nouvelles pensions entières. Mais nous estimons qu'un rachat d'âge avec intérêt composé a un caractère trop mercantile pour une caisse de secours et de fraternité. Ainsi nous aimerions que la loi fixât ces rachats à la supputation pure et simple du taux annuel (20) fr. par le nombre des années de service à racheter : celui qui aurait 30 années à racheter payerait 600 fr. de capital sans autre condition que l'intérêt au 5 p. % jusqu'à amortissement complet. Nous évaluons et peut-être bien faiblement, que les rachats faits aux conditions proposées produiraient 30,000 fr. à joindre au capital existant, ce qui ferait 1,500 fr. d'intérêt de plus pour faire face aux exigences des pensions des émérites de l'ancienne caisse, sans être trop exposé à falloir avoir recours aux ressources de la nouvelle caisse pour cet objet.



CORRESPONDANCES.



N., 26 août 1875.

Monsieur le Rédacteur,

Profitant de la place qui est offerte aux instituteurs dans vos colonnes, je viens, pour condescendre au désir exprimé à maintes reprises par M. Perroulaz, vous présenter les quelques observations que j'ai à formuler au sujet de son syllabaire.

Cette méthode de lecture a déjà rendu d'excellents services, mais elle en rendra de plus grands encore si, dans l'édition projetée, on corrige les défauts qui entachent les éditions antérieures. Le principal défaut de ce syllabaire consiste en ce qu'il renferme un certain nombre de tableaux qui sont inutiles, et d'autres qui sont nuisibles même aux progrès des élèves. Nous allons les examiner successivement.

Commençons par la douzième leçon. (Voyelles longues.) A mon avis, on aurait pu, sans inconvénient, faire rentrer l'emploi de l'accent circonflexe dans un autre tableau. Une simple explication suivie de quelques exemples, aurait suffi pour faire connaître aux élèves la valeur de l'accent circonflexe et son emploi.

Le 13^e tableau aurait pu aussi être réuni à un autre, car il ne résout aucune difficulté.

Dans la 16^e leçon (syllabes consonnantes), je remarque les mots *strict, laps, troc, cap*, etc., dont les dernières lettres se prononcent, et dans la 34^e leçon, les mots *district, corps, croc, drap*, etc., dont les mêmes lettres finales ne se prononcent pas. Pourquoi les lettres *ct, ps, c, p* sont-elles nulles dans *district, corps*, etc., et consonnantes dans *strict, laps*, etc. ? C'est ce dont l'enfant ne se rend pas compte. L'étude de ces deux tableaux, pour ainsi dire contradictoires, devient pour l'élève une source de difficultés insurmontables. Il est évident que ces difficultés n'existeraient pas si les enfants avaient une mémoire assez heureuse pour retenir tous ces mots ou plutôt toutes ces exceptions. Mais, malheureusement, ces prodiges de mémoire sont trop peu communs parmi les enfants, pour que l'étude de ces anomalies leur soit profitable. J'aimerais donc voir retrancher ces deux tableaux du syllabaire de M. Perroulaz, car les mots qu'ils renferment ne peuvent s'apprendre que par l'usage.

La leçon n^o 17 pourrait aussi être élaguée, puisque tous les mots qui la composent sont terminés par *eur*, à l'exception de *veuf* et de *neuf*. Or, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de tout un long tableau pour apprendre aux élèves à connaître une voyelle consonnante. L'étude de cette voyelle pourrait donc, sans inconvénient, rentrer dans une autre leçon.

Les tableaux 32^e et 33^e pèchent de la même manière que le 16^e et le 34^e. En effet, il est impossible de faire comprendre à des enfants de six à sept ans pourquoi la lettre *h* est aspirée dans *hibou* et nulle dans *historien*. De là, une nouvelle source de difficultés pour les élèves. Je serais donc d'avis que l'on supprimât les deux tableaux concernant l'emploi de la lettre *h*. Cette suppression n'empêcherait pas de faire entrer dans une autre leçon les mots les plus usités que renferment ces deux tableaux, *hache, homme, hiver*, par exemple. Les élèves retiendraient facilement ces quelques mots dont ils connaissent le sens, mais il ne saurait en être ainsi lorsqu'il s'agirait de plusieurs colonnes de mots à eux inconnus et qui seraient pour eux de vrais hiéroglyphes.

La 35^e leçon renferme aussi un certain nombre de mots, tels que *toast, août, faon*, etc., qui se prononcent d'une manière bien différente de celle dont ils s'écrivent et qu'il faudrait retrancher, parce que les enfants ne sauraient les apprendre autrement que par l'usage.

Passons au 36^e tableau. Celui-ci, plus encore que les précédents, est inutile, car l'on voit de grands enfants, de très-grands enfants même qui ne savent pas lire la plupart des mots qu'il renferme. En élaguant ce tableau, on arriverait certainement plus tôt à la lecture courante, et les élèves liraient tout aussi bien que lorsqu'ils auraient bâillé une ou deux semaines devant cette leçon.

Passons à un autre sujet. Le 11^e tableau, l'un des plus importants du syllabaire, devrait être dédoublé, car il est trop chargé.

En effet, l'on trouve souvent des enfants qui ont de la peine à prononcer, comme il faut, les voyelles nasales, surtout le *un*. En faisant deux leçons de la onzième, on faciliterait donc singulièrement l'étude de ces voyelles.

Un troisième défaut du syllabaire de M. Perroulaz, c'est de renfermer, dans les premières leçons surtout, beaucoup de mots inexplicables. Je ne citerai que les verbes au passé défini et au futur simple, tels que *rua*, *dupera*, *débila*, etc. J'aimerais voir disparaître des colonnes ces mots vides de sens lorsqu'ils sont employés seuls, pour les voir figurer dans les phrases qui se trouvent au bas des tableaux. Ils deviendraient alors parfaitement compréhensibles pour les enfants, et ce serait encore une difficulté qu'on leur épargnerait.

Voilà les quelques observations que m'a suggérées l'examen attentif du syllabaire de M. Perroulaz.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, l'hommage de mes sentiments respectueux et dévoués.

E. B., instit.

II

J'ai été très-heureux de voir M. Progin commencer une discussion relativement aux méthodes de lecture, et spécialement aux changements à introduire dans la prochaine édition du syllabaire de M. Perroulaz.

Puisque les feux sont ouverts, veuillez m'accorder une petite place dans votre Bulletin, pour dire quelques mots de la méthode de M. Théodore.

Je crois qu'il n'est pas besoin d'exposer ici cette méthode : tous vos abonnés en auront déjà fait la connaissance en parcourant les colonnes de votre aimable revue.

Je désirerais vivement, Monsieur le Rédacteur, que cette méthode pût être examinée par un homme compétent dans la matière et je remercie d'avance M. Progin pour les articles qu'il nous a promis à ce sujet. Il est regrettable que le rapporteur de la deuxième question n'ait pas, à Guin, analysé les deux travaux qu'il a dit avoir reçus, concernant la méthode en question ; car cette méthode mérite autre chose qu'une condamnation sans examen. En effet, quoique née d'hier seulement, elle commence à faire ses preuves. Ceux qui, depuis deux ans, et je suis du nombre, l'ont suivie pour l'enseignement de la lecture, ont obtenu d'excellents résultats ; je ne crains même pas d'assurer qu'ils ont appris à lire à leurs élèves plus rapidement que ceux qui se servent du syllabaire Perroulaz.

Pour en venir au syllabaire que j'ai nommé, je suis persuadé que si l'auteur lui appliquait, autant que faire se peut, les principes de la méthode Marcel, développés par M. Théodore, il rencontrerait plus de faveur et rendrait des services infiniment meilleurs.

J'attends avec impatience la suite des lettres de M. Progin, qui a déjà développé la même idée, et je termine en renouvelant le vœu que la discussion engagée s'étende à la méthode de M. Théodore.

Veillez agréer, etc.

De la Gruyère, le 15 septembre.

A. M., instituteur.

III.

Hauterive, le 17 septembre.

Si je m'en tenais aux seules observations de ma première lettre sur le syllabaire Perroulaz, on aurait le droit de répéter à mon adresse le vieux proverbe : La critique est aisée, mais l'art est difficile.

Bien simple en effet est de dire : Votre syllabaire est trop long ; il renferme des mots que les enfants ne peuvent comprendre ; la méthode que vous avez suivie n'est pas la meilleure ; etc., etc. Mais quels sont les mots à supprimer et quelles sont les parties dont il faudra faire abstraction pour échapper désormais à vos critiques ?

Je vais tâcher de répondre à cette double question.

Il est utile de se rappeler d'abord que le syllabaire Perroulaz a été composé en vue de l'enseignement mutuel. Cette circonstance explique quelques-unes des déficiences de la méthode. Mais aujourd'hui le mode mutuel est généralement condamné, surtout en ce qui regarde les commençants. Les premières leçons exigent la présence, la parole et les soins du maître. Or, celui-ci procédant avec plus d'activité, plus d'ordre, d'intelligence et de méthode que les anciens moniteurs, arrivera au but en un temps plus court et avec des exercices moins nombreux et moins étendus.

Il faut remarquer encore que l'orthographe a été trop longtemps la principale préoccupation de l'instituteur. Qui pouvait amener ses élèves à écrire sans broncher une dictée de dix lignes, hérissée de *quelques*, de *mêmes* et de *participes*, obtenait un brevet d'école modèle ou tout au moins une très-honorable mention. Beaucoup d'orthographe et rien dans la tête, c'était là le bilan des meilleurs élèves primaires dont plusieurs sont aujourd'hui à la tête des affaires communales, incapables d'écrire trois lignes de français passable, malgré toutes les règles de grammaire dont on a bourré leur mémoire.

L'opinion étant ainsi faite, qu'il fallait de l'orthographe avant tout, le syllabaire a dû être composé en vue de cet enseignement, en dépit du développement intellectuel et de la vraie instruction. Car, j'ai besoin de m'expliquer ici, l'orthographe est bonne, elle est excellente, nécessaire si l'on veut : mais à une condition, c'est

qu'on soit capable d'avoir et d'exprimer les pensées, qu'on soit à même d'écrire quelque chose.

Ces propositions sont aujourd'hui reconnues et admises et on ne fait plus dans les écoles l'étude aride des vocabulaires et des colonnes de mots; les règles sèches de la grammaire sont apprises sur des phrases intelligibles, sur des textes suivis qui plaisent et instruisent.

Mais les jeunes enfants, les commençants, devraient-ils seuls encore être soumis à ce régime abrutissant du vocabulaire, à l'étude des mots sans signification et sans intérêt? On ne le voudra pas, et c'est là la raison des changements qu'on demande dans les livres destinés à être placés les premiers entre les mains des jeunes élèves.

La nature de ces changements me semble indiquée, et ces changements sont en eux-mêmes justifiés par les observations qui précèdent. J'ai de plus la bonne fortune de trouver d'accord avec moi l'auteur de *l'Emploi de la méthode de lecture et d'orthographe de M. le Rd chanoine Perroulaz*. Voici en effet ce qu'a écrit M. Blanc, dans un excellent travail, loué et approuvé, comme on sait, par l'auteur du syllabaire :

« L'auteur aurait pu n'admettre dans ce syllabaire que les mots bien connus des enfants; *la lecture en eût été plus facile.....* »

« L'auteur a pensé qu'il ne fallait pas accumuler les difficultés sur un petit nombre de leçons, mais qu'il fallait au contraire les disséminer sur toute l'étendue du syllabaire. C'est pourquoi il a placé des lectures courantes dès les premières leçons. *C'est dans ces lectures que les instituteurs doivent donner les règles de la liaison des mots à mesure qu'elles se présentent. L'enfant arrivera à la fin du syllabaire avec la connaissance de ces règles, sans qu'il en ait fait une étude particulière.* »

« Il serait presque hors de propos de donner des principes (sur la liaison des mots) aux enfants qui apprennent à lire. Il suffit que celui qui enseigne les connaisse et les fasse expliquer. *Les yeux et les oreilles de l'enfance se forment ainsi par l'usage. Quand elle aura les connaissances grammaticales suffisantes, elle apprendra à motiver ce qu'elle aura pratiqué jusque là par imitation et par analogie.* »

Généralisons un peu ces très-justes observations et nous en tirerons facilement les propositions suivantes :

1° La lecture est plus facile avec un syllabaire ne renfermant que des mots bien connus des enfants.

2° Il est une foule de règles de lecture, de prononciation et d'orthographe que les enfants peuvent apprendre peu à peu, par l'usage, dans leur livre de lecture, sans que ces règles leur aient été données dans le syllabaire.

Fondé sur ces principes, ne peut-on pas demander :

1° Qu'on réunisse les huit premiers tableaux, de manière à les réduire à quatre ou cinq, cela en supprimant tous les verbes et tous les mots dont l'explication n'est pas facile, pour ne con-

server que les *substantifs* les plus simples. Douze mots suffiraient à chaque tableau qui serait achevé au moyen de petites phrases choisies de manière à donner aux enfants des notions utiles ou à leur inspirer de bons sentiments.

2° Qu'on supprime les leçons dont les numéros suivent : 12, 13, 16, 18, 20, 22, 24, 28, 29, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38. Les principes étudiés dans ces tableaux peuvent être appliqués dans des phrases placées à la suite des leçons précédentes. L'enfant « arrivera à les connaître sans qu'il en ait fait une étude particulière. »

3° Les leçons 14 et 15 devraient être réunies de manière à n'en former qu'une seule. De même les leçons 17 et 19; 25 et 26.

4° Pour simplifier un peu le 11^{me} tableau qu'on trouve trop chargé, qu'on en retranche la nasale composée *un*; elle s'apprendra sans peine, je puis le certifier, par la lecture des phrases des autres tableaux où on aura soin de la faire entrer quelquefois.

Nos écoles seraient ainsi dotées d'un syllabaire comprenant seize tableaux. Ce nombre est très-suffisant, et l'ouvrage présentera sur le syllabaire actuel plusieurs avantages :

1. Etant moins volumineux, il coûtera moins.
2. Etant plus court, il sera parcouru et étudié en un temps moindre aussi.
3. Etant plus simple, il sera mieux compris.
4. Etant mieux compris, il plaira davantage et cet intérêt si difficile à obtenir, jettera de l'animation dans les leçons, facilitera le travail et favorisera considérablement le développement intellectuel des enfants.

M. PROGIN.

IV.

Lucerne, le 20 septembre 1875.

Monsieur le Rédacteur,

Je suis convaincu que la plupart de vos lecteurs attendent quelques renseignements sur l'école des recrues-régents qui a lieu en ce moment à Lucerne. Qu'il me soit permis de vous donner quelques détails pour répondre à leur attente.

Nous avons endossé l'uniforme le 13 septembre. Nous sommes au nombre de 7 à 800, installés tous, avec d'autres bataillons encore, dans la vaste et belle caserne de Lucerne. Notre troupe est divisée en quatre compagnies, huit pelotons et seize sections. Les exercices ont lieu généralement par section; ils durent de huit à neuf heures par jour. Jugez de notre fatigue lorsque, le soir, il nous est donné de rentrer dans nos chambres, heureux encore lorsque notre capote n'est pas trempée.

A toutes les manœuvres de l'école de recrues, à tous les exercices militaires s'ajoute pour nous exceptionnellement un cours complet de gymnastique. C'est la partie que nous préférons.

Vous le voyez, nous ne restons pas inactifs ici. L'ordre du

jour est surchargé; le service n'est pas sans labeurs. Espérons que les résultats de cette école répondront aux intentions de nos législateurs et aux efforts que nous faisons tous, officiers et soldats, pour bien remplir notre tâche. Quel appoint pour l'armée fédérale que cette troupe d'instituteurs chez qui la valeur et l'air martial surtout n'ont pas attendu le nombre des années!

En attendant le loisir de vous donner de plus amples renseignements, veuillez agréer pour vous et vos lecteurs l'assurance de mes meilleurs sentiments. N.

V.

Du Valais, le 26 septembre 1875.

La Direction de l'instruction publique de notre canton continue de louables efforts pour encourager et faire progresser l'instruction primaire. Les cours de répétition des régents et des institutrices ont eu lieu cette année régulièrement en conformité avec la nouvelle loi (1). L'école proprement dite des aspirants instituteurs pourra aussi commencer cet hiver, et continuer le temps réglementaire, comme celle des institutrices l'année dernière. A cet effet le gouvernement vient d'acquérir un bel établissement situé sur la rue de Lausanne à Sion. On pourra y établir, et on y établira probablement, outre l'école des élèves régents, le dicastère de l'instruction publique, et une branche ou l'autre du collège industriel.

Grâce aux efforts persévérants du département de l'instruction publique, et au bon vouloir de quelques autorités locales, qui commencent à comprendre la nécessité d'une bonne éducation, la position de nos instituteurs s'améliore chaque année. On augmente leur traitement, on n'attend plus l'ouverture des classes pour les engager et prendre alors le premier venu. On peut donc espérer qu'à l'avenir un plus grand nombre de jeunes gens se dirigeront vers cette carrière, à la vérité peu lucrative, mais si belle et si honorable, de l'instruction et de l'éducation de la jeunesse.

Le corps enseignant du Valais a fait, au printemps dernier, une perte bien sensible. C'est celle de M. Adrien Mobillard, ancien secrétaire du département de l'instruction publique. Depuis 1846 il s'est constamment dévoué à la cause de l'instruction primaire. Tour-à-tour inspecteur d'arrondissement, secrétaire de la direction de l'instruction, et directeur de l'école normale des filles, il s'acquitta de ces divers emplois avec beaucoup de zèle et de tact. Le bien qu'il a fait eût sans doute été plus grand encore si les infirmités de ses dernières années n'eussent entravé sa bonne volonté et paralysé ses efforts. Son épouse, qui, elle aussi, s'est

(1) On est très-satisfait de leurs résultats.

dévouée avec succès pendant longtemps, à l'éducation de nos jeunes institutrices, l'avait précédé de quelques semaines dans la tombe. Ils sont l'un et l'autre l'objet d'unanimes regrets de la part de tous les amis de l'instruction primaire qui ont eu des rapports avec eux. Espérons qu'ils ont déjà reçu la récompense de leurs travaux et de leur dévouement. X.



CHRONIQUE.

FRIBOURG. Ont reçu leur brevet pour l'enseignement primaire aux derniers examens :

MM. Delabays, Albert, du Châtelard; Faure, Alexandre, de Rossens; Fivaz, François, de Frasses; Moret, Alphonse, de Neirivue; Thorimbert, Alfred, du Châtelard; Vaucher, Etienne, de Châtonnaye; Crausaz, Pierre, de Lussy; et Vez, Louis, de Seiry.

M^{lles} Duc, Josephine, d'Estavayer; Perroud, Marie, de Neirivue; Wicky, Marie, de Lucerne; Dutoit, Véronique, de Prez-vers-Siviriez; Folly, Louise, de Fribourg; Guérig, Julie, de Fribourg; Wæber, Marie, de Fribourg; Kœch, Emma, de Fribourg; Marchand, Nathalie, de Fribourg; Clerc, Alice, de Bulle; Chaney, Laurette, de Chables; Ineichen, Catherine, de Lucerne; Kaufmann, de Lucerne; Andrey, Mélanie, Pillonel, Clémentine, d'Estavayer, Rey, Rosine, d'Aumont; Rey, Florentine, d'Aumont; Currat, Marie, de St-Martin; Currat, Rosine, de St-Martin; Repond, Séraphine, de Villarvolard; Ebertz, Hélène, de Coblentz; Goumaz, Clémentine, de Prez-vers-Siviriez; Plancheret, Eulalie, de Bussy; Demière, Marie, de Mézières; Gremaud, Catherine, d'Echarlens.

VAUD. Les journaux nous ont annoncé, il y a déjà quelques semaines, la mort de M. Chappuis-Vuichoud, directeur des écoles normales de Vaud.

FRANCE. Voici les propositions les plus importantes adoptées par le congrès de géographie qui vient d'avoir lieu à Paris :

1° Substitution de l'enseignement de géographie primaire par la topographie, au lieu et place de l'enseignement géographique par la cosmographie.

2° Concordanance des cours d'histoire et des cours de géographie dans l'enseignement secondaire.

3° Enseignement de la géographie par des professeurs spéciaux.

4° Création d'une section de géographie à l'école normale supérieure, avec un fort enseignement de géographie scientifique.

5° Création d'un musée pédagogique (surtout géographique) dans toutes les capitales.

6° Création d'une revue mensuelle écrite en caractères romains à l'effet de préparer les relations inaugurées entre géographes de toute nation par les congrès d'Anvers et de Paris.